



Champagne informations

Juillet 2017 N°162

• Actualités en bref
p. 2

• La Vigne
p. 6

• Les écorces
p. 11

• Flash Appro
p. 12

• La Pastorale
p. 13

• Le Vin
p. 14

Le mot du Président



Madame, Monsieur, chers adhérents,

Quel printemps !

Après les dégâts causés par de nouvelles gelées destructrices un peu partout en Champagne et plus particulièrement chez nos collègues aubois (à nouveau !!!), c'est la grande chaleur qui a fait développer nos vignes à vitesse grand V !

Il a fallu être très réactif pour assumer les travaux dans les vignes, ébourgeonnage, relevage et palissage dans un temps record afin de ne pas se laisser dépasser.

Dès la fin du mois de mai, la fleur est aperçue un peu partout et sur tous les cépages, présageant des vendanges très précoces cette année encore.

Les magasins CSGV et La Pastorale sont déjà approvisionnés pour répondre à vos besoins afin de préparer les vendanges, cuveries et pressoirs, avant de prendre quelques jours de repos et d'être prêts pour le jour J.

A nouveau, cette année nous rappelle que c'est la nature qui est maîtresse et non des décideurs éloignés du terrain.

En effet, si 2016 a été une année particulière en matière de protection du vignoble, 2017 nous ramène à des moyennes habituelles, voire très inférieures quant aux nombres de passages pour préserver notre récolte.

Patience, tempérance, analyses sont meilleures conseillères que précipitations et prises de décisions hâtives...

2017 restera dans les mémoires pour être l'année des 70 ans de votre Coopérative.

Cet anniversaire, je vous propose de le fêter ensemble en 2018 car cette année, au cours de notre Assemblée Générale, j'ai voulu honorer Monsieur Patrick Charlot, notre Directeur Général, à l'occasion de son prochain départ à la retraite.

Patrick a passé 39 années au sein de la coopérative, passant de la comptabilité matière, à l'évolution de la mécanographie à l'informatique, de la direction commerciale aux achats puis à la direction générale.

C'est un bâtisseur, un esprit vif, un créateur, un développeur de projets, un visionnaire.

Au nom de la CSGV et de son Conseil d'Administration, je lui souhaite beaucoup de bonheur dans sa nouvelle vie et lui dit très sincèrement MERCI !

« *Le champagne met la vie à l'échelle du rêve !* » Paul Guth

Très cordialement,

Luc DEROUILLAT - Président.

Les administrateurs représentant le vignoble axonais



Eric Guichard : « L'administrateur est aussi l'interlocuteur des salariés ».

Eric Guichard : « représentant de la COVAMA »

« Je suis administrateur à la CSGV mais je suis surtout le représentant de la COVAMA, la coopérative vinicole », explique d'entrée Eric Guichard.

Vigneron depuis 1997 à Chézy-sur Marne, il travaille aujourd'hui 7,75 hectares. « J'ai repris une partie de l'exploitation familiale au départ et ensuite nous avons développé avec mon épouse en reprenant d'autres vignes familiales. Nous sommes la cinquième génération de vigneron. 70 % de nos cépages sont du Pinot Meunier », poursuit-il.

Son engagement comme administrateur de la CSGV n'est cependant pas un hasard et encore moins une simple représentation. « Surtout compte tenu de son importance. Pour les besoins de l'exploitation, que ce soit en produits phytosanitaires, bouchons, cartons par exemple, cela représente au moins 80% de nos achats. C'est plutôt intéressant d'être dedans. Cela permet de représenter l'Aisne et son territoire », précise l'administrateur.

Son attachement à la coopération est une motivation supplémentaire. « Cela permet aussi d'être présent dans les instances, de rencontrer d'autres acteurs de la filière d'autres régions, de discuter, de comparer. C'est un moyen aussi de se remettre en question. C'est une bonne ouverture ».

L'Aisne compte deux sites et Eric Guichard voit aussi dans cet engagement un rôle de passerelle entre ces magasins et le siège. « Cela permet aux salariés d'avoir un interlocuteur, d'avoir aussi la possibilité de travailler au développement de ces entités, aux problématiques, aux besoins », conclut-il.

.....

Philippe Mallet : « Une harmonie qui m'impressionne ».

A la tête d'une Société Civile d'Exploitation Viticole à Trélou-sur-Marne depuis 6 ans, Philippe Mallet exploite 7,5 hectares et produit 30 000 bouteilles chaque année. « Auparavant j'étais en nom propre. Je travaille avec mon frère qui a le même type d'exploitation. Ainsi, nous partageons le matériel et nous avons en commun un centre de pressurage depuis 2004. Nous avons pressé l'an dernier la valeur de 52 hectares ».

Il entre en 2002 à la CSGV. « C'est un commercial de la coopérative qui m'a demandé de rentrer au Conseil d'Administration pour booster la région.

Le magasin de Dormans venait d'ouvrir et il n'y avait pas d'administrateur. L'intérêt que j'y vois est d'être le trait d'union entre les vigneron et la coopérative. C'est pour cela surtout que j'ai accepté. Je représente la coopérative auprès des adhérents. En plus, je siège au bureau, cela prend encore plus de temps. Par exemple, chaque année, nous avons des assemblées de section, neuf au total. J'ai participé à sept d'entre elles, les deux autres, il m'était impossible d'être présent. C'est important de connaître les gens, d'écouter les problématiques d'autres territoires, de rencontrer les personnels », insiste l'administrateur. « Nous sommes responsables des salariés, nous devons être sur le terrain avec eux. C'est aussi une richesse de rencontrer les femmes et les hommes. Une satisfaction importante, de plus en plus de femmes siègent au Conseil d'Administration, c'est une très bonne chose ».

Philippe Mallet s'est engagé dans d'autres domaines encore. « Je suis Vice-Président de la section locale des vigneron. Nous avons créé des chemins de randonnée sponsorisés par les vigneron adhérents. Et puis, j'organise des randonnées 4x4 pour les clients et nous avons un gîte. Actuellement, nous restaurons une grange pour créer d'autres chambres ». Il maîtrise l'accueil. « Aux vendanges, nous logeons et nourrissons encore 50 personnes ».

Mais ce qui fait le plus plaisir à Philippe Mallet dans tous ses engagements, c'est l'ambiance au sein de la CSGV. « Il y a une harmonie au sein du Conseil d'Administration ; j'espère que cela restera toujours. Nous essayons de résoudre ensemble les problèmes ».

Tristan Hiest : « grâce au Groupe des Jeunes Vignerons »

L'administrateur arrive en 1999, dans l'exploitation familiale qui avait été créée en 1980 en partant de zéro à Trélou-sur-Marne. « J'ai repris totalement cette année avec mon frère. Nous avons créé une société et nous exploitons 10 hectares. Mon père avait été quasiment le premier à planter sur ces coteaux très pentus ». Il produit 35 000 bouteilles.

« Je suis entré comme stagiaire en 2001 à la CSGV. A l'époque, j'étais membre du Groupe des Jeunes du Syndicat Général des Vignerons.

Cela m'a beaucoup intéressé et je suis resté. Je suis administrateur depuis 2013 ». « Tout au long de ces années, j'ai vu la coopérative doubler son chiffre d'affaires. J'ai siégé à peu près au moment où Patrick Charlot a repris la Direction Générale », se réjouit Tristan Hiest.

Plusieurs choses l'intéressent dans cette fonction au sein de la CSGV. « D'abord, sur le plan relationnel et humain, c'est important. Cela permet notamment de savoir comment va le business, l'évolution de la profession et ce que peuvent attendre les adhérents. C'est aussi une envie de participer aux décisions, aux orientations régulières. J'ai l'impression d'avoir grandi un peu en même temps que la coopérative même si celle-ci a 70 ans, par rapport à l'ampleur qu'elle a pu prendre ces dernières années ».

Tristan Hiest estime que la CSGV appartient aux adhérents « mais elle est aussi au service des adhérents, de tous. Elle doit répondre aux besoins, aux demandes avec une obligation économique, c'est-à-dire vendre au juste prix, être compétitive et proposer des produits adaptés. Elle doit de plus en plus s'impliquer vers du service et du conseil », conclut-il.



Tristan Hiest : « La CSGV doit de plus en plus s'impliquer vers du service et du conseil ».



Philippe Mallet : « Le trait d'union entre les vigneron et la coopérative ».

Denis Barbier.

Changement de Direction Générale.....

Notre Directeur Général, Patrick CHARLOT, fera valoir ses droits à la retraite sous quelques semaines, après avoir consacré près de 39 ans de sa carrière professionnelle au service de la CSGV et de la viticulture champenoise.

Entré à la CSGV le 16 octobre 1978, au service comptabilité, Patrick a assumé par la suite la fonction de Directeur Commercial, puis celle de Directeur des Achats avant de prendre la Direction Générale au 1^{er} février 2001.

Actuellement, nous vivons une transmission des responsabilités qui se passe en douceur entre nos deux directeurs.



Nicolas de la BROSSE a découvert la CSGV via la filiale Champagne Emballage dont il assurait l'animation commerciale avec Patrick.

Arrivé, en provenance du bouchonnier OLLER, Nicolas a passé une dizaine d'années chez le verrier O-I, d'abord sur le marché de Cognac, avant d'arriver sur le secteur champenois en remplacement de Monsieur Xavier Deplace.

Nicolas a rejoint la CSGV le 1^{er} avril 2009 au poste de Directeur Commercial. Il sera nommé Directeur Général Adjoint avant de prendre la Direction Générale sur décision du Conseil d'Administration du 10 avril 2017.

Champagne Informations souhaite une bonne et heureuse retraite à Patrick et toute la réussite à Nicolas dans ses nouvelles responsabilités.

Assemblée Générale du 16 juin 2017.....

Devant un auditoire attentif, nous avons tenu notre Assemblée Générale Ordinaire, relatant l'activité de la coopérative et de ses filiales au cours de l'exercice 2016. Ce fut un moment intense d'informations au cours duquel le Président Luc DÉROUILLAT, lors de son intervention, énumérait les grandes lignes d'orientation de la coopérative. Ce fut aussi un moment fort en émotion quant le Président a retracé le parcours professionnel de notre Directeur Général Patrick CHARLOT.

L'hommage rendu à Patrick fut applaudi par plus de 900 convives qui participaient au déjeuner servi par Dominique GIRAudeau de l'Auberge du Grand Cerf et ses équipes.

Avant de clore nos travaux, nous tenions une Assemblée Générale Extraordinaire afin de valider la création de notre filiale CSGV Transports.

A l'issue nos assemblées, nous avons écouté Monsieur James de ROANY, ancien Président de la Commission des Vins et Spiritueux des Conseillers du Commerce Extérieur sur le thème « **quel avenir pour le Champagne dans un univers des effervescents en pleine mutation** ». Nous avons entendu un message fort, parfois dérangent mais suscitant de nombreuses réflexions et interrogations dans l'assistance.

EXTRAIT DU RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Atypique, mouvementée, déroutante, difficile, compliquée, la liste pourrait encore être longue pour qualifier cette campagne 2016. Elle fût éprouvante à bien des niveaux, à des degrés plus ou moins marqués selon les régions.

Tout le monde garde en mémoire les stigmates de la gelée de printemps qui a exterminé tous les espoirs des viticulteurs de l'Aube, sans oublier certains secteurs du sud marnais et d'autres régions encore. Le gel, la grêle, la pluie, le mildiou, ce sont les ingrédients qui auront servis de marqueurs à cette année 2016.

Combien de messages de désespoir avons-nous pu entendre de vigneron impuissants devant les caprices de la nature ?

A cela, il nous a fallu à notre modeste niveau jouer des coudes, pour pouvoir continuer à vous approvisionner en spécialités de traitements et vous aider à protéger la récolte car, très tôt en saison, nombre de nos fournisseurs nous alertaient sur les ruptures de stocks à venir.

Dès le début du mois de mai, notre équipe de direction a mis en place une cellule de crise opérationnelle.

La nature est capricieuse !

Elle nous l'a prouvé encore cette année en mettant au défi toutes les théories...

Je ne vous parlerai pas des statistiques relatives au nombre d'IFT et de traitements en 2016. Nous n'avons pas à en rougir. L'essentiel était bien de protéger la récolte pour obtenir des raisins de qualité, sains et marchands et ça a été le résultat !!!

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

Malgré ces conditions exceptionnelles, la Champagne n'est pas tombée dans la démesure.

Bien sûr, le nombre de passage pour protéger la vigne a augmenté. Mais y avait-il d'autres solutions ?...

Fort heureusement, la sagesse champenoise a fait que nous avons mis en place cette fameuse réserve individuelle. Cela a évité tout énervement et prise de position extrême.

Toutefois, avec des épisodes à répétition, des disparités ont vu le jour. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, la Champagne est restée unie dans les moments difficiles.

Depuis plusieurs saisons, nous sommes conscients que nous sommes en pleine mutation, que la Société vit des évolutions de plus en plus rapides. Des choses qui semblaient être établies sont, chaque jour, remises en cause.

Nous ne pouvons plus ignorer ce qui se passe chez nous et autour de nous.

Les choix politiques des uns, la géopolitique des autres, influent notre marché.

Le Brexit se traduit par une dévaluation de la Livre Sterling qui impacte le pouvoir d'achat de nos clients Anglais.

De plus, nous voyons la dynamique enclencher par nos confrères italiens et espagnols qui sont venus nous chahuter, pour ne pas dire bousculer au point de nous supplanter, avec leur Prosecco et autre Cava, sans oublier les attaques des Crémants dans beaucoup de pays européens, consommateurs de Champagne.

L'unité qui a fait la force et la richesse de la Champagne et des Champenois serait-elle en train de vaciller ? Notre modèle économique, tant envié des autres régions, serait-il devenu obsolète ? Comment voulons-nous définir, qualifier et placer nos Champagnes ? Quels choix faisons-nous ? Quelle stratégie mettons-nous en place ? Quelles décisions prenons-nous ?

La Champagne est riche, mais nous, vigneron, ne le sommes-nous pas que virtuellement ?

Est-ce que le prix du foncier ne devient pas pénalisant pour agrandir nos exploitations et pouvoir aussi assumer nos successions ?

Nous assistons à une redistribution des cartes...

Nous pourrions nous satisfaire du développement des marchés de l'Europe du Nord, de la Russie, de l'Afrique du sud, de la Nouvelle Zélande...

Mais ne sont-ils pas de simples lots de consolation ?

L'émergence de ces pays ne couvre pas la perte constatée chez nos clients historiques.

Si nous nous tournons vers l'Asie et le marché Chinois en particulier, nous devons considérer le goût, les attentes, les exigences de ces nouveaux consommateurs qui ne sont pas coutumiers de l'effervescence.

Par ailleurs, l'instabilité du continent Africain pénalise nos exportations qui reculent aussi là-bas.

En Europe, le climat d'insécurité qui règne, l'incertitude économique, la peur du lendemain, largement diffusée par certains politiques et certains médias, même chez nous, n'incitent pas nos concitoyens à faire la fête.

Le marché français est plus triste que jamais, sur les 306 millions de bouteilles de Champagne vendues l'an passé, seulement 157 ont été achetées en France.

Les ventes de Champagne par le vignoble reculent inexorablement, d'année en année...

Quand et comment allons-nous stopper l'hémorragie ?...

Oui, la CSGV est votre partenaire sur le long terme, nous nous refusons à une vision éphémère de la Champagne !

Dans un monde d'hyper-communication, les grands annonceurs ne se trompent pas dans leurs choix du canal d'espaces publicitaires ou internet supplée la télévision. Les consommateurs de Champagne de demain sont nés avec un smartphone à la main. C'est leur moyen de communication, Facebook, Snapchat sont leurs plateformes de références. Notre consommateur devient « digital ».

Nous avons pris conscience de l'évolution de l'attente de nos consommateurs qui

recherchent de plus en plus de transparence dans notre communication, mais surtout, dans notre mode de production.

Avant de venir sur nos exploitations, notre client prépare sa visite en surfant sur le Net et quand il arrive, il nous connaît déjà !

C'est grâce à nos actions d'oénotourisme, à la connaissance de notre exploitation, de nos vins, que chacun peut se différencier.

Nous devons allier à la fois le « high-tech » et la tradition, vendre du concret et du rêve ! En clair, quand nous sommes face à nos clients, nous devons être magicien et caméléon et en tout état de cause, nous adapter à nos interlocuteurs.

Sur le parcours technique, nos équipes vous accompagnent dans l'obtention de votre certification HVE, haute valeur environnementale ou VDC, viticulture durable en Champagne.

Nous vivons une période de changement agro-environnemental. Nous devons prouver que la gestion environnementale n'est pas qu'un effet marketing ou de communication pour séduire mais que c'est un sujet sérieux et primordial dans la conduite de nos exploitations pour notre bien-être, celui des générations à venir et de la planète. Il ne vous aura pas échappé que la CSGV en a été consciente depuis plusieurs années. Elle a su mettre des moyens techniques et humains à votre disposition pour que vous puissiez vous inscrire dans cette philosophie...

Depuis de nombreuses années, nous vous orientons sur notre programme de la VSD, Viticulture Saine et Durable, à la fois respectueuse de l'applicateur, de l'environnement et du consommateur. Cette gamme s'articule sur des produits non CMR mais reste efficace sur le parasite visé.

Le 18 août 1947, il a été, en conformité de l'ordonnance 45-2.235 du 12 octobre 1945, formée la Société Coopérative du Syndicat Générale des Vignerons ayant pour but : « de procurer à ses membres les objets, ustensiles, engrais et autres produits nécessaires au seul besoin de leur exploitation ; fabriquer et préparer tout produit notamment les aliments composés pour le bétail ou des engrais et procéder à la réparation et l'entretien des machines et outils agricoles »

70 ans après, la CSGV continue sa mission originelle auprès de ses adhérents. Certes, si les aliments pour le bétail ont disparu de la liste, d'autres services sont venus compléter l'offre pour coller à la réalité du développement économique de la Champagne. Les hommes comme les années passent mais la CSGV reste...

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE DU VENDREDI 16 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, le rapport sur la gestion du groupe, la présentation des comptes annuels de la coopérative, la présentation des comptes consolidés, le rapport sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION - QUITUS

L'assemblée générale ordinaire donne quitus aux administrateurs de la gestion de l'exercice écoulé.

TROISIEME à DIXIEME RESOLUTION

3ème Résolution - Dotations des réserves obligatoires :

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de 1.449.089 € dont un excédent résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 931.561 € et un excédent résultant des opérations faites avec les tiers de 517.528 €, l'assemblée générale ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes : Réserve indisponible des opérations avec les tiers non associés pour 517.528 € ; Réserve légale (10 % de l'excédent net réalisé hors opération tiers) pour 93.156 € ; Réserve sur plus values de cession d'immobilisations pour 66.421 €.

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartisable s'élève à 771.984 €.

4ème Résolution - Distribution d'un intérêt aux parts sociales :

Afin de privilégier l'activité des associés avec la coopérative, au travers de l'attribution de ristournes, plutôt que par la rémunération du capital servie au travers d'un intérêt, l'assemblée générale ordinaire décide, comme pour les exercices précédents, de ne pas servir d'intérêts aux parts sociales détenues par les associés de la coopérative.

5ème Résolution - Distribution des dividendes reçus au titre des participations :

Afin de conforter leurs fonds propres et structurer leur bilan, la coopérative, là où elle est majoritaire, n'exige pas de ses filiales le versement d'un dividende. Seule CHAMPAGNE EMBALLAGE, détenue à parité avec le groupe OI sales and Distribution France SAS, reverse à ses associés l'intégralité de son résultat. Ce dividende, inclus dans l'excédent de la coopérative permet de conforter la distribution de la ristourne statutaire. L'assemblée générale décide donc de ne pas distribuer de dividendes reçus par la coopérative, au titre des participations qu'elle détient.

6ème Résolution - Répartition de ristournes en faveur des associés coopérateurs proportionnellement aux opérations réalisées avec la coopérative :

Afin de permettre aux associés de détenir un capital social proportionnel à l'activité de la coopérative, tout en autorisant les associés de participer aux excédents dégagés par la coopérative, l'assemblée générale ordinaire décide :

de fixer le taux de ristournes à 1,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'activité approvisionnement et services sans distinction, soit une somme estimée à 765.485 €, de capitaliser les ristournes statutaires à hauteur de 1% et de distribuer les 0,5%, de donner tout pouvoir au conseil d'administration pour arrêter les modalités précises de calcul et de répartition de la ristourne statutaire, d'affecter le surplus non distribué à la réserve pour éventualités diverses.

7ème Résolution - Répartition de ristournes sous forme d'attribution de parts sociales entre les associés coopérateurs proportionnellement aux opérations réalisées avec la coopérative :

Compte tenu des délibérations précédentes, l'assemblée générale ordinaire constate que le montant des excédents disponibles est de 6.499 €.

Le montant restant ne permettant pas d'attribuer au moins une part sociale d'épargne à chaque associé coopérateur, l'assemblée générale ordinaire décide en conséquence, de ne pas répartir de ristournes sous forme d'attribution de parts sociales d'épargne aux associés coopérateurs.

8ème Résolution - Constitution d'une provision pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales :

En cohérence avec la quatrième résolution, prévoyant de ne pas servir d'intérêt au part sociales, l'assemblée générale ordinaire décide de ne pas constituer de « provision » pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales.

9ème Résolution - Constitution d'une provision pour ristournes éventuelles :

Compte tenu du niveau de la provision constituée lors des exercices précédents, qui se monte à 708.000 €, l'assemblée générale ordinaire décide de ne pas constituer de « provision » pour ristournes éventuelles.

10ème Résolution Dotation aux réserves facultatives :

L'assemblée générale ordinaire décide :

de doter le solde de l'excédent net répartisable (6.499 €) en réserve pour éventualités diverses, de réaffecter le solde du compte prime d'émission, créditeur de 105.089,07 €, dans la réserve pour éventualités diverses, de réaffecter le solde du compte report à nouveau, créditeur de 2.535.269,47 €, dans la réserve pour éventualités diverses.

ONZIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS

Certains administrateurs voient leur mandat arriver à terme. A ce titre, il est proposé de renouveler les mandats suivants :

AU TITRE DU COLLÈGE ASSOCIES COOPÉRATEURS :

- SCEV BOUTILLIER-BAUCHET de VILLERS-SOUS-CHATILLON représentée par Aurélie BOUTILLIER

- SAS BONVILLE d'AVIZE représentée par Olivier BONVILLE

- SCEV CHAMPAGNE DEROUILLAT de MONTHELON représentée par Luc DEROUILLAT

- MONSIEUR GUY VANDIER de BETHON représenté par Guy VANDIER

- SCEV CHAMPAGNE PHILIPPE MALLET de TRELLOU-SUR-MARNE représentée par Philippe MALLET

- EARL DAMIEN COUTELAS de VILLERS-SOUS-CHATILLON représentée par Damien COUTELAS

Deux nouvelles candidatures sont proposées :

AU TITRE DU COLLÈGE ASSOCIES COOPÉRATEURS :

- SCEV BOEVER DENANCY de TAUXIERES représentée par Anne-Sophie BOEVER

- EARL CHAMPAGNE FRANCIS COSSY de JOUY-LES-REIMS représentée par Sophie COSSY

Après vote à bulletins secrets, l'assemblée générale constate que le dépouillement du vote sur l'élection ou la réélection des administrateurs a donné les résultats suivants :

AU TITRE DU COLLÈGE ASSOCIES COOPÉRATEURS :

- SCEV BOUTILLIER-BAUCHET de VILLERS-SOUS-CHATILLON représentée par Aurélie BOUTILLIER

- SAS BONVILLE d'AVIZE représentée par Olivier BONVILLE

- SCEV CHAMPAGNE DEROUILLAT de MONTHELON représentée par Luc DEROUILLAT

- Monsieur GUY VANDIER de BETHON représenté par Guy VANDIER

- SCEV CHAMPAGNE PHILIPPE MALLET de TRELLOU-SUR-MARNE représentée par Philippe MALLET

- EARL DAMIEN COUTELAS de VILLERS-SOUS-CHATILLON représentée par Damien COUTELAS

- SCEV BOEVER DENANCY de TAUXIERES représentée par Anne-Sophie BOEVER

- EARL CHAMPAGNE FRANCIS COSSY de JOUY-LES-REIMS représentée par Sophie COSSY

soit déclarés élus administrateurs pour une période de trois ans qui expirera le jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

DOUZIEME RESOLUTION - CONSTATATION DE LA VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale ordinaire constate que le montant du capital social souscrit au 31 décembre 2016 est de 7.638.083 € soit une augmentation de 295.510 € par rapport au montant constaté à la date de clôture de l'exercice précédent par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2016.

TREIZIEME RESOLUTION - ALLOCATION GLOBALE POUR L'INDEMNISATION DU TEMPS PASSÉ A L'ADMINISTRATION DE LA COOPÉRATIVE

L'assemblée générale ordinaire fixe à 70 000 € pour l'exercice 2017 le montant de l'allocation maximum globale dans la limite de laquelle des indemnités compensatrices de l'activité consacrée à l'administration de la coopérative pourront être attribuées aux membres du conseil d'administration, conformément à l'article 30 des statuts.

QUATORZIEME RESOLUTION - CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 529-2 du code rural, de l'alinéa 1 de l'article 27 de la loi n°47-17775 du 10 septembre 1947 et des articles L 225-38 à L 225-43 du code de commerce, l'assemblée générale ordinaire approuve les conventions passées par la coopérative.

QUINZIEME RESOLUTION - MISE A JOUR DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale ordinaire autorise le conseil d'administration à prélever sur les versements effectués au titre des résolutions adoptées ci-dessus, les sommes nécessaires à la mise à jour ou à la libération complémentaire des parts sociales de tout

associé coopérateur non à jour avec ses obligations de souscription ou de libération de parts sociales, conformément aux statuts de la coopérative.

SEIZIÈME résolution - POUVOIRS

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette assemblée, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptée.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION

La Coopérative du Syndicat Général des Vignerons a décidé de filialiser son activité de transport sous la forme d'une SARL dénommée CSGV TRANSPORTS.

Afin de faciliter l'objet de la SARL CSGV TRANSPORTS, la Coopérative du Syndicat Général des Vignerons souhaite faire un apport en nature à la SARL CSGV TRANSPORTS tel que définie par une convention d'apports en nature.

Au terme de cette convention :

- La SARL CSGV TRANSPORTS sera propriétaire des biens apportés par la Coopérative du Syndicat Général des Vignerons et par voie de conséquence, en aura toute la jouissance ;

- En contrepartie, la Coopérative du Syndicat Général des Vignerons détiendra une participation complémentaire dans le capital de la SARL CSGV TRANSPORTS.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le traité aux apports et d'adopter cette résolution.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette assemblée, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ISSUE DE L'AGO

MEMBRES HONORAIRES

Présidents d'honneur : Monsieur André VANDIER BETHON
Monsieur Gilles BONVILLE AVIZE

Vice-Président d'honneur : Monsieur Jean DELIEGE GRAUVES

Directeur d'honneur : Monsieur Christian DOISY ROYAN

PRESIDENT : Monsieur Luc DEROUILLAT MONTHELON

BUREAU

Vice-Présidents

. SARL LES VIGNOBLES CHAMPENOIS CHAMPILLON
représentée par Monsieur Eric AUTREAU

. SCEV FLOQUET DOUSSET MAILLY-CHAMPAGNE
représentée par Monsieur Jean-Pierre FLOQUET

Secrétaire

. EARL Domaine de l'Espérance MEURVILLE
représentée par Monsieur Christian ETIENNE

Trésorier

. SCE BLOSSEVILLE MARNIQUET CUMIERES
représentée par Monsieur Frédéric BLOSSEVILLE

Membres

. SCEV Champagne Philippe MALLET TRELOU-SUR-MARNE
représentée par Monsieur Philippe MALLET

. SCEAV Champagne Thierry GRIFFON LES MESNEUX
représentée par Monsieur Thierry GRIFFON

MEMBRES

. EARL R. BLIN et Fils TRIGNY
représentée par Monsieur Maxime BLIN

. SCEV BOEVER DENANCY TAUXIERES
représentée par Anne-Sophie BOEVER

. SA Champagne BONNAIRE CRAMANT
représentée par Monsieur Jean-Etienne BONNAIRE

. SA Champagne F. BONVILLE AVIZE
représentée par Monsieur Olivier BONVILLE

. SCEV BOUTILLIER-BAUCHET	VILLERS-SOUS-CHATILLON
représentée par Madame Aurélie BOUTILLIER	
. SCE CATTIER	CHIGNY-LES-ROSES
représentée par Monsieur Alexandre CATTIER	
. Monsieur Patrick CERCELLIER	THILLOIS
. SA Gaston CHIQUET	DIZY
représentée par Monsieur Antoine CHIQUET	
. EARL CHAMPAGNE FRANCIS COSSY	JOUY-LES-REIMS
représentée par Sophie COSSY	
. EARL Damien COUTELAS	VILLERS-SOUS-CHATILLON
représentée par Monsieur Damien COUTELAS	
. COVAMA	CHATEAU-THIERRY
représentée par Monsieur Eric GUICHARD	
. CRVC	REIMS
représentée par Monsieur Fabrice COLLIN	
. SARL Champagne Pierre GERBAIS	CELLES-SUR-OURCE
représentée par Monsieur Pascal GERBAIS	
. EARL TRISTAN HYEST	TRELOU-SUR-MARNE
représentée par Monsieur Tristan HYEST	
. SCE Champagne J. LASSALLE	CHIGNY-LES-ROSES
représentée par Madame Chantal DECELLE	
. EARL J. PIERRON LEGLISE	OGER
représentée par Monsieur Jean-Denis PIERRON	
. Monsieur Guy VANDIER	BETHON

AFFECTATION DU RESULTAT

RESERVE LEGALE	93 156,00 €
(10% des excédents nets disponibles article 47 des statuts)	
RESERVE COMPENSANT LA REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL	0,00 €
RESERVE RESULTANT DES EXCEDENTS REALISES	
AVEC LES NON SOCIETAIRES	517 528,00 €
RESERVE POUR INVESTISSEMENTS	0,00 €
RESERVE SUR PLUS-VALUES DE CESSIONS	
D'IMMOBILISATIONS	66.421,00 €
RISTOURNE STATUTAIRE 1% SUR CHIFFRE	
D'AFFAIRES HORS TAXES (BLOQUE)	510 324,00 €
RISTOURNE STATUTAIRE 0,5% SUR CHIFFRE	
D'AFFAIRES HORS TAXES (DISTRIBUE)	255 161,00 €
PROVISION POUR RISTOURNES EVENTUELLES	0,00 €
RESERVE POUR EVENTUALITES DIVERSES	6 499,00 €
TOTAL	1.449.089,00 €

THIERRY VIGOURT à L'HONNEUR

Thierry, la Champagne, il la connaît pour l'avoir arpentée sous les couleurs de la société Sopra et puis celles de la société Interfert. Puis, il est venu nous rejoindre à la CSGV le 18 août 1997, en qualité de Responsable Commercial aux côtés de Patrick CHARLOT.

Son abnégation et son professionnalisme lui ont ouvert les portes de la Direction Commerciale puis celles de la Direction des Achats de notre entreprise.

Gilles Blin, ancien administrateur de la CSGV, a eu le plaisir de remettre à Thierry, le diplôme d'Honneur de la Corporation des Vignerons de la Champagne, une distinction grandement méritée pour notre collègue et néanmoins ami Thierry.

Nous lui présentons toutes nos félicitations pour cette reconnaissance.



Travaux en cours dans les succursales

BOUZY



Nous sommes installés dans cette belle commune de BOUZY depuis 1981, puis nous avons procédé au doublement de l'unité de stockage en 1989.

Dernièrement, nous avons équipé ce magasin d'une unité de stockage des bouchons avec un contrôle de l'hygrométrie et de la température en continu.

Aujourd'hui, nous finissons les travaux d'embellissement de ce site.

Notre équipe, avec Christophe DOUILLOT aux commandes, accompagné par Jonathan BAUCHARD au magasin, Corinne VAUCHELET à la Pastorale, et sans oublier notre Technicien-Commercial Adrien MICHEL, se fera un plaisir de vous accueillir et de vous servir.

N'hésitez pas à leur rendre visite prochainement.

CONGY

C'est en 2001 que nous avons posé la première pierre de ce magasin. Ce beau vignoble de la région de CONGY méritait que nous revenions quelques instants sur ce site.

Une nouvelle tranche de travaux vient de démarrer.

Elle concerne une extension destinée à recevoir les engrais et autres amendements qui désormais seront sortis du module de l'entrepôt du magasin.

Gilles DUCLOS, Julien BROCHOT, Amandine BARRE et Eric REGNAULT seront heureux de vous guider, les travaux achevés.

DORMANS

C'est un renouvellement total du libre-service que nous vous proposons de découvrir dans quelques mois. D'ici là, nous vous demandons de bien vouloir nous excuser de la gêne que vont générer ces travaux.

Mais soyez assurés que Maximilien PICHELIN, Gilles BERTIN, Isabelle JANKOWSKI et Jean-Pierre FERRAND donneront le meilleur d'eux-mêmes pour que vous soyez le moins perturbés possible durant cette période.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

ENHERBEMENT 2017 / 2018 = PRESERVATION DU TERROIR

1- ENHERBEMENT DES FOURRIERES OBLIGATOIRE

Imposé par l'arrêté préfectoral du 21 avril 2005, et dans le décret d'appellation Champagne... mais pas toujours appliqué.

Une fourrière enherbée en bas de chaque parcelle permet de limiter l'entraînement de la terre et des polluants associés, des sarments et des écorces vers les bas de coteaux, évitant ainsi la contamination des ruisseaux et rivières et des eaux souterraines.



Semence : **GAZON SPECIAL FOURRIERE** Dose : 80 à 100 kg/ha semé

Composition :

- . 50% Fétuque élevée gazonnante, pour son système racinaire développé et résistant
- . 20% Paturin Commun, pour son installation rapide limitant la levée des adventices
- . 30% Fétuque rouge traçante, pour assurer la densité du couvert

CONSEIL CSGV

Semez une bande enherbée assez large, notamment en bas de coteau :
- 3 m arrêtent 50% du ruissellement
- 6 m arrêtent tout (sauf cas exceptionnel)

2- ENHERBEMENT PERMANENT SEME (30 à 50 cm en inter-rang)

!! DESHERBAGE AVEC HERBICIDES DE PRE-LEVEE TOTALEMENT DECONSEILLE L'ANNEE AVANT LE SEMIS.

Semis avant le 15 octobre ou au printemps pour le microtrèfle.

SEMENCES	PATURIN COMMUN	PATURIN DES PRES	MICROTREFLE Pipolina	ABERACE	VIVER PCT TrèfleAberace + paturin commun
Dose	100 kg/ha semé	100 kg/ha semé	30 à 40 kg/ha semé	30 à 40 kg/ha semé	100 kg/ha semé
Observations	Très bonne vitesse d'installation . Adaptation aux sols calcaires et argileux . Une ou pas de tonte . Concurrence limitée . Bel aspect visuel En 10 kg	Bonne résistance à l'arrachement . A préférer dans les sols pentus et caillouteux (ex : Aube) !! Implantation difficile En 10 kg	Bonne couverture du sol . Fixe l'azote de l'air . Peu ou pas de tonte . Bel aspect visuel . Faire une bonne préparation du sol, semer sur terre et rouler ensuite En 10 kg	Trèfle nain à petites feuilles Excellente couverture de sol Bonne résistance au froid Grande pérennité (4 ans et +) Semer en surface sur un sol bien préparé et rouler ensuite En 2 kg	Installation rapide Effet légumineuse "apport d'azote" par le trèfle Concurrence faible à moyenne Adaptation à tous types de sol Stimulation de la vie microbienne Semer en surface sur un sol bien préparé et rouler ensuite En 10 kg

3- ACTION NEMATICIDE INTER PLANTATION : VIVER Néma-Control

Association spécifique d'espèces et de variétés de graminées et de légumineuses sélectionnées pour leur rôle antagoniste contre les NEMATODES du genre XIPHINEMA, vecteur du virus du court-noué.

A planter entre l'arrachage de la vigne ayant été nécessairement dévitalisée avec SYNERGIE 2% + Glyphosate 2880 g/ha et la future plantation.

!! NE FONCTIONNE PAS SUR VIGNE EN PLACE.

Les semences sont mycorhizées, afin de favoriser la nutrition et la santé de la vigne suivante. VIVER Néma-Control entretient la biodiversité et les insectes pollinisateurs.

Conseils d'implantation :

Semis de juillet à septembre ou de mars à avril - préparation du sol fin en surface et rouler juste après le semis

Profondeur de semis optimale : 1 à 2 cm - dose de semis : 50 kg/ha - Sac de 10 kg - Surveiller les limaces à l'implantation



4- ENHERBEMENT FLEURI "Spécial UNESCO"

SEDAMIX CONTOURS FLEURIS

Une conception originale dans le domaine de l'enherbement des talus, fossés, chevets, tournières. Des fleurs sauvages pour lutter contre l'érosion, embellir le paysage champenois et nourrir les abeilles.

Composition :

- 50% fleurs sauvages sélectionnées
- 50% graminées vivaces

Dose de semis : 20 kg/ha semé - Sachet 1 kg
Semis à la volée en surface, en automne, sur un terrain désherbé (mécanique ou chimique) et bien préparé !

Installation longue : 4 à 8 mois



SEDAMIX VIGNOBLE CHAMPENOIS

Une composition originale pour enherber les rangs de vigne, lutter contre l'érosion, embellir le vignoble champenois et développer la biodiversité.

Composition :

- 20% Fleurs autochtones
- 80% paturin commun

Dose de semis : 20 kg/ha semé

Sachets de 1 kg ou 5 kg

Semis au semoir à main, en surface, en automne, sur un terrain propre et préparé.

Effectuer un léger tassement.

Installation longue : 4 à 8 mois pour les plantes à fleurs, mais rapide pour le paturin commun.



CHELATES de FER : GAMME CSGV 2018 (NFU 42-002/2)

Spécialités	Cond.	Formulation	Composition	Dose/ha	
GREENTAL Poudre	5 Kg	PM	6 % EDDHA dont mini 5,5 % garanti o-o	30 à 35 Kg	BIO
EVITA Poudre	5 Kg	PM	6 % EDDHA dont 5 % garanti o-o	35 à 40 Kg	BIO
BOLIKEL XP Poudre	5 Kg	PM	6 % chélaté par HBED	35 à 40 Kg	BIO
FORTIFER Poudre	5 Kg	PM	6 % EDDHA dont 4,8 % garanti o-o	35 à 45 Kg	BIO
FERRICHEL Liquide	5 l	SL	54 g/l EDDHA	40 à 55 l	BIO
GREENTAL Granulés	20 Kg	GR	2,4 % EDDHA dont 2,2 % ortho ortho	50 à 120 Kg	BIO
EVITA Granulés	25 Kg	GR	1,2 % EDDHA dont 1 % ortho ortho	100 à 250 Kg	BIO

MORTE-SAISON FERTILISATION 2018

REGLEMENTATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les arrêtés préfectoraux du 6^e programme "Directive NITRATES" concernent tous les départements de l'AOC Champagne. Ils définissent les règles à respecter pour protéger les eaux de surfaces et souterraines contre la pollution par les nitrates d'origine viticole.

Dose maximale d'azote épandue, limitée à **50 kg/ha/an** d'Azote minéralisée dans l'année (efficace) par parcelle (hors écorces et amendements organiques norme NFU 44-051 et NFU 44-204).

Définition de l'azote efficace :	
Azote efficace :	Somme de l'azote présent dans les fertilisants sous forme minérale et sous forme organique minéralisable pendant le cycle végétatif .
	Cette part minéralisable dans l'année est variable en fonction des différents types de fertilisants, des types de sols et des conditions climatiques.
	En moyenne, elles peuvent être estimées à ce jour comme suit :
	0 % pour les fertilisants de type I
	50 % pour les fertilisants de type II
	100 % pour les fertilisants de type III

Types	Type I		Type II	Type III
C/N	8 < C/N < 30	C/N ≥ 30	C/N ≤ 8	Azote minéral
Gamme	Amendements - MV 100 - Eveilhumus - Végor 70 - Fumeterre - Plantafert	Ecorces	Engrais organiques - Ovitonic - Ovinor - De l'océan à la vigne - Eveilorga - Skor - 5-2-7 _{SK}	- Novatec 12.8.16 + 3 - Omega 30.0.0 + 3,5 - Gamma 10.3.19
C.S.G.V. 2018		Ecorces - Fumiers	Tous les engrais organo-minéraux	
Période d'interdiction	du 15 décembre 2017 au 15 janvier 2018		du 1er juillet 2017 au 15 janvier 2018	
Distance par rapport au cours d'eau	10 mètres si bande enherbée de 10 mètres sinon 35 mètres			2 mètres
Pente > 10%	bande enherbée ou boisée d'au moins 5 mètres de large présent en bordure de cours d'eau			
Epandage interdit	sur sols enneigés, détremés ou inondés. Epandage type I autorisé sur sols gelés			

- **Analyse de terre** : obligation de réaliser une analyse de sol par an sur au moins une parcelle pour les exploitations dont la surface est supérieure à 3 ha. La mesure du taux de matière organique y sera à minima.

- **Bande enherbée** : obligation de disposer d'une bande enherbée de minimum 5 m de large le long des cours d'eau BCAA pour 51 et 10 ou traits bleus continus ou discontinus sur les cartes IGN 1/25.000 pour 77,02 et 52.

- **Traçabilité** : obligation de réaliser un plan de fumure prévisionnel et d'enregistrer les pratiques de fertilisation par parcelle comportant :
 - l'identification et la surface de la parcelle
 - le type de sol
 - la culture pratiquée : la vigne
 - la date d'épandage
 - le type de fertilisant azoté
 - la teneur en azote du ou des fertilisants
 - la quantité totale d'azote apportée
 - la date de vendange

COMMENT RAISONNER LA FUMURE AVEC UNE APPROCHE AGRONOMIQUE ?

1- Estimer les EXPORTATIONS en éléments nutritifs pour CALCULER LA FUMURE D'ENTRETIEN :

kg/ha/an	N	P	K	MgO
Total si sarments broyés	44	12	54	13

Faire coefficient x 1,2 pour **potassium** et **magnésium**.
 Résultats pour un sol «moyen» champenois, c'est-à-dire :
 - Taux de matière organique entre 2 et 4 %
 - C/N compris entre 9 et 12, traduisant une bonne activité biologique

2- COMPENSER LES PERTES ANNUELLES EN HUMUS

Les pertes par minéralisation (transformation de l'humus en éléments minéraux) sont estimées à **1 100 kg/ha/an**.

Perte en humus théorique	- 1 100 kg	- 1 100 kg	- 1 100 kg	- 1 100 kg
Apport sarments broyés	+ 500 kg	-	+ 500 kg	-
Apport enherbement	-	+ 150 à 300 kg	+ 150 à 300 kg	-
Calcul besoin en humus	600 kg	800 à 950 kg	300 à 450 kg	1 100 kg

En conclusion, il est nécessaire de baser la FERTILISATION sur l'entretien du taux de matière organique du SOL, afin de nourrir la terre qui, à son tour, nourrira la VIGNE.

Collecte des sacs et big bag vides des fertilisants :

Du **15 janvier au 31 mai**, continuez à nous apporter vos emballages vides **stockés à plat** :



Rappel important : Il est formellement interdit de brûler les sacs vides d'engrais.

GAMME 2018

LES AMENDEMENTS ORGANIQUES (NFU 44-051 - NFU 44-024)



LE FUMIER DE MOUTON

OvinAlp
Haute fertilisation

MV100

BOUCHON

100 % de matières d'origine organique.

Process de compostage certifié ISO 14001

Amendement organique végétal composté 12 mois, riche en micro-organismes indispensables à l'activité biologique du sol.

Composition :

80 % Fumiers de moutons, 20 % Tourteaux végétaux compostés.

80 % de matière sèche

60 % de matière organique/Brut

N-P-K+MgO (2%-1%-2%+0,5%)



UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE
conformément au règlement CE 834-2007



Sac de 25 Kg

Palette de 1375 Kg

Big Bag 300 et 500 Kg

C/N = 15

Rend. humique = 515 Kg d'humus/T

L'AMENDEMENT BASE VEGETAL

fertira
PREMIUM ORGANIC FERTILISERS

PLANTAFERT

BOUCHON

Composition :

Amendement naturel associant pulpes de fruits (raisins), coques de cacao, germes de malt et lombricompost.

85 % de matière sèche

70 % de matière organique/Brut

N-P-K+MgO (2,7%-1%-2%+1%)

Produit utilisable en agriculture biologique.
Conformément au règlement CE N° 834/2007

Sac de 25 Kg

Palette de 1000 Kg

Big Bag 500 Kg

C/N = 14

Rend. humique = 460 Kg d'humus/T

CONCENTRE D'HUMUS STABLE



VEGOR 70

BOUCHON

Triple action :

Physique : VEGOR apporte de l'humus stable et favorise le complexe argilo-humique

Chimique : VEGOR augmente la disponibilité en éléments minéraux

Biologique : VEGOR favorise la prolifération des vers de terre

Composition :

Compost de matières végétales (pulpes et marc de raisin, lin)

lignocellulosiques enrichis en fumiers (volaille, bovin, cheval)

90 % de matière sèche

70 % de matière organique/brut

N-P-K+MgO (2,2%-0,8%-2%+1%)

Sac de 30 Kg

Palette de 1350 Kg

Big Bag 300 Kg et 500 Kg

C/N = 14

Rend. humique = 500 kg d'humus/T



L'AMENDEMENT DE NOUVELLE TECHNOLOGIE

Novale
La fertilisation exacte

EVEILHUMUS

BOUCHON

NFU 44-204

Nouvelle formule utilisant la synergie amendement organique composté et **RISE**.

Cet amendement renforce l'activité microbienne des sols, favorisant la transformation de la matière organique contenue dans le compost en HUMUS mais aussi la minéralisation du stock par le **RISE**.

RISE est un produit naturel constitué d'un support de levures et de bactéries Bacillus amyloliquefaciens souche IT45. Elle permet la recolonisation du sol par des micro-organismes dont les propriétés sont:

- Stimulation de la croissance racinaire,
- Minéralisation de la matière organique et notamment de l'azote,
- Solubilisation du phosphore et chélation de certains minéraux,
- Effet probiotique = amélioration du fonctionnement du micro-système racinaire.



Composition:

- Tourteaux végétaux (marc de café, pulpes d'olives et raisins),

et farines animales compostés 5 à 7 mois.

- **RISE : 0,2Kg/T** AMM n° 1000041

Dose : 1T/ha

85 % de matière sèche

60 % de matière organique/Brut

N-P-K+MgO (2,5%-1,5%-2,5%+2%)

C/N = 12 Rend humique = 432 kg d'humus/T

Produit utilisable en agriculture biologique.
Conformément au règlement CE N° 834/2007

Sac de 25 Kg

Palette de 1400 Kg

Big Bag 400 Kg

LE FUMIER DE BOVIN 100 %

T.P.A.

FUMETERRE

BOUCHON

100 % Fumier de bovin composté et déshydraté. Le fumier de bovin est la référence en tant que source d'humus. L'humus contribue à la restructuration des sols et à la bonne distribution

des éléments minéraux à la vigne grâce au complexe argilo-humique.

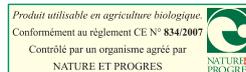
85 % de matière sèche

65 % de matière organique/brut

N-P-K+MgO (1,9%-1,5%-2,5%+0,4%)

Existe aussi avec magnésie (Kiesérite 2,5%)

Pouvoir de rétention en eau exceptionnel (350 %)



Sac de 25 Kg

Palette de 1250 Kg

Big Bag 500 Kg

C/N = 19

Rend. humique = 529 kg d'humus/T

LES ENGRAIS ORGANO-MINERAUX (NFU 42-001)

Toutes ces formules dosent 50% d'azote organique et 50% d'azote ammoniacal



5-2-10s + 5 bouchon

59% de base organique des fumiers compostés, de bovins, chevaux et volailles, farines de plumes, pois et viandes hydrolysées

C/N = 4

Sac de 30 kg
Palette de 1350 kg
Big Bag 500 kg



4-2-6sk + 3 bouchon

78% de base organique des fumiers de bovin, cheval, volaille compostés et protéines animales hydrolysées

C/N = 5

Sac de 30 kg
Palette de 1350 kg
Big Bag 300 et 500 kg

OvinAlp
Haute fertilisation



Ovi4x4

bouchon

65% de base organique des fumiers de moutons et pulpes de fruits compostés 12 mois et des poudres d'os hydrolysées

C/N = 5 Iso = 260 kgd'humus/T



Sac de 30 kg
Palette de 1350 kg
Big Bag 300 et 500 kg



5-2-6sk + 5 bouchon

40% de base organique des protéines animales, des pulpes et tourteaux végétaux

C/N = 8

Sac de 25 kg
Palette de 1250 kg
Big Bag 500 kg

LES ENGRAIS ORGANIQUES (NFU 42-001 - NFU 44-024)



AZOTE 100% ORGANIQUE + MAGNÉSIE

BOCHEVO BOUCHON



Engrais **100 % organique**, composé des matières organiques les plus nobles : fumiers de bovin, cheval, volaille. BOCHEVO est composté et hygiénisé au sens du règlement européen 1069/2009 (montée à température jusqu'à 70° lors du compostage) et bouchonné à froid.

- BOCHEVO combine azote organique et ammoniacal des fumiers indispensable au développement de la vie microbienne des sols.
- BOCHEVO intensifie l'humification des débris végétaux du sol (sarmants, écorces).
- BOCHEVO améliore la structure des sols et la nutrition de la vigne.

80 % de matière sèche
50 % de matière organique/Brut

N-P-K+MgO (3%-2,5%-2,8%+1%)
C/N = 9 Rend. humique = 213 kg d'humus/T



Utilisable en agriculture biologique en application du RCE n°834/2007

Sac de 30 Kg
Palette de 1350 Kg
Big Bag 300 Kg et 500 Kg

COMBIPOST BOUCHON
Compost de Champignonnière



60 % fumier de cheval pailleux composté, 30 % fientes de volailles et 10 % de terre de gobetage (tourbe + écume de sucrerie).

2 % d'Azote (N) 100 % organique
3,6 % d'Anhydride phosphorique (P₂O₅)
3,5 % d'Oxyde de potassium (K₂O) sulfate de potasse
1 % d'Oxyde de magnésium (MgO)

90 % de matière sèche
65 % de matière organique/Brut
C/N = 10
Rend. humique = 200 kg d'humus/T

Produit utilisable en agriculture biologique. Conformément au règlement CE n° 834/2007

Sac de 25 Kg
Palette de 1250 Kg
Big Bag 500 Kg

Ovitonic BOUCHON
"Tonifie le sol et la plante"



Naturellement riche en micro organismes et en éléments nutritifs, **Ovitonic** est un activateur des cycles biologiques assurant la fertilisation et la structure des sols.

3 % d'Azote (N) 100 % organique (fumiers de moutons et pulpes de fruits compostés 12 mois, farines de plumes hydrolysées).
2 % d'Anhydride phosphorique (P₂O₅) total
3 % d'Oxyde de potassium (K₂O) sulfate de potasse biologique
4 % d'Oxyde de magnésium (MgO)






Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 834-2007

Sac de 30 Kg
Palette de 1350 Kg
Big Bag 300 et 500 Kg

C/N = 7,8
Rend. humique = 325 kg d'humus/T

De l'Océan à la Vigne BOUCHON
L'activateur biologique marin



5 % d'Azote (N) 100 % organique compost végétal de fumiers de volaille, bovin, cheval, farines de plumes et poils hydrolysés, algues de type fucus correspondant à 3 T d'algues fraîches par T d'engrais.

2,5 % d'Anhydride Phosphorique (P₂O₅) total
2,5 % d'Oxyde de Potassium (K₂O) sulfate de Potasse
2 % d'Oxyde de Magnésium (MgO)

80 % de matière sèche
55 % de matière organique/Brut
C/N = 6
Rend. humique = 230 kg d'humus/T



Utilisable en agriculture biologique en application du RCE n°834/2007

Sac de 30 Kg
Palette de 1350 Kg
Big Bag 300 Kg et 500 Kg

Ovinor BOUCHON



4 % d'Azote (N) 100 % organique (fumiers de moutons et pulpes de fruits compostés 12 mois, farines de plumes et poudre d'os hydrolysées)
2 % d'Anhydride Phosphorique (P₂O₅) total
7 % d'Oxyde de Potassium (K₂O) sulfate de Potasse biologique
4 % d'Oxyde de Magnésium (MgO)






Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 834-2007

Sac de 30 Kg
Palette de 1350 Kg
Big Bag 300 et 500 Kg

C/N = 5,6
Rend. humique = 220 kg d'humus/T

Novale EVEILORGA BOUCHON
NFU 44-024



Avec additif agronomique homologué : **RISE** AMM n° 1000041
La synergie de cette composition développe l'activité microbienne du sol, favorisant la transformation de la matière organique contenue dans le compost, mais aussi la minéralisation du stock par **RISE : 0,2kg/T**.

4 % d'Azote (N) 100 % organique (compost végétal, farines de plumes et de viandes)
1 % d'Anhydride phosphorique (P₂O₅) des matières organiques
5 % d'Oxyde de potassium (K₂O) des vinasses de betteraves
4 % d'Oxyde de magnésium (MgO)

44 % de matière organique
Dose : 1T/ha

Produit utilisable en agriculture biologique. Conformément au règlement CE n° 834/2007

Sac de 30 Kg
Palette de 1350 Kg
Big Bag 500 Kg

C/N = 5,5 - Rend. humique = 227 kg d'humus/T

FORMULE SANS MAGNÉSIE

SKor BOUCHON



5 % d'Azote (N) 100 % organique (fumiers de moutons et tourteaux végétaux compostés 12 mois, farines de plumes et poudre d'os hydrolysées)
2 % d'Anhydride Phosphorique (P₂O₅) des poudres d'os
8 % d'Oxyde de Potassium (K₂O) sulfate de potasse biologique
4 % d'Oxyde de Magnésium (MgO)






Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 834-2007

Sac de 30 Kg
Palette de 1350 Kg
Big Bag 300 et 500 Kg

C/N = 5,3
Rend. humique = 230 kg d'humus/T

5-2-7SK BOUCHON



86,5 % de base organique à partir des fumiers compostés de bovin, cheval, volaille, farines de plumes et poils hydrolysés.

5 % d'Azote (N) 100 % organique
2 % d'Anhydride Phosphorique (P₂O₅) total
7 % d'Oxyde de Potassium (K₂O) sulfate de potasse.

C/N = 4,6
Rend. humique = 200 kg d'humus/T

Sac de 30 Kg
Palette de 1350 Kg
Big Bag 300 Kg et 500 Kg

CONTRÔLE PULVE 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le contrôle des appareils de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est **obligatoire tous les 5 ans** après l'achat neuf.

1- QUI EST CONCERNE ?

Le contrôle est effectué à l'initiative et sous la responsabilité du PROPRIETAIRE de l'appareil. Il concerne toutes les machines de pulvérisation : **système de désherbage** et **appareil de pulvérisation**, qu'elles soient sur enjambeur ou chenillard. Sont exclus les pulvérisateurs à dos et les poudreuses. Le non-contrôle est passible d'une amende de 4^e classe (750 €).

2- QUI REALISE LE CONTROLE ?

La Société PULVÉ AVENIR, agréée par le Préfet depuis le 20 février 2009, fera ces contrôles sur les magasins CSGV.

AVERTISSEMENT IMPORTANT

L'appareil devra être présenté **rincé, nettoyé**, intérieur et extérieur, avec un protège cardan et avec 300 à 400 litres d'eau propre dans les bacs pour les tests.
Présence du viticulteur ou tractoriste obligatoire.

Les prochaines journées de contrôle sont programmées en JUILLET 2017 dans les magasins CSGV.

VILLEDOMMANGE	Lundi 3 juillet 2017	CONGY	Mardi 18 juillet 2017
MUIZON	Mardi 4 juillet 2017	LES RICEYS	Mercredi 19 juillet 2017
MAILLY-CHAMPAGNE	Mercredi 5 juillet 2017	BAR-SUR-SEINE	Jeudi 20 juillet 2017
BOUZY	Vendredi 7 juillet 2017	BAR-SUR-AUBE	Vendredi 21 juillet 2017
CHARLY-SUR-MARNE	Lundi 10 juillet 2017	EPERNAY SUD	Lundi 24 juillet 2017
ETAMPES-SUR-MARNE	Mardi 11 juillet 2017	EPERNAY SIEGE	Mardi 25 juillet 2017
DORMANS	Mercredi 12 juillet 2017	AVIZE	Mercredi 26 juillet 2017
PORT-A-BINSON	Jeudi 13 juillet 2017	VERTUS	Jeudi 27 juillet 2017
SEZANNE	Lundi 17 juillet 2017	BASSUET	Vendredi 28 juillet 2017

Changements de programme possibles en fonction du nombre de réponses par site (6 appareils maxi par jour). S'adresser directement au **responsable de magasin** pour prendre rendez-vous.

Temps de passage : 45 min à 1h30
Coût : 240 € HT par pulvérisateur, 150 € HT par chenillard - Validité : 5 ans.
Règlement sur place, par chèque à l'ordre de PULVÉ AVENIR

FORMATION CERTIPHYTO AUTOMNE 2017

Lors de votre première obtention du certificat (formation de 2 jours), une vérification des connaissances (QCM) aura lieu à l'issue de la formation. Les questions du QCM final porteront sur les thématiques abordées au cours de la formation telle que la réglementation et sécurité environnementale, santé sécurité applicateur, réduction à l'usage des produits phytos et méthodes alternatives à développer.

Le décret implique également une harmonisation de la durée de validité pour toutes les spécialités professionnelles passant à 5 ans pour tous.

Seule la plateforme « **service-public.fr** » permet aux usagers d'effectuer leur demande de Certiphyto directement.

Préalablement, vous devez créer un compte, cliquer sur le lien envoyé par mail pour activer votre compte et effectuer la démarche avec l'attestation de formation.

La formation pour le renouvellement passant de 2 jours à 1 journée pour la catégorie opérateur, décideur soumis ou non soumis à agrément doit être réalisée entre les 3 à 6 mois avant la date d'échéance de validité du certificat en cours (date inscrite sur la carte Certiphyto).

La demande de renouvellement via la plateforme « **service-public** » doit être effectuée au plus tard 3 mois avant la date d'échéance de validité. Si la demande est validée par l'administration, un mail vous est envoyé pour vous prévenir. C'est à vous d'éditer votre certificat dans votre espace « Mes documents ».

Les formations qui ne respectent pas ces délais devront être reconduites en repartant de zéro, soit 2 jours pour les catégories décideurs et opérateurs.

Catégorie	Date	Organisme	Lieu	Financement
Décideur d'exploitation	10-11 octobre	MFR GIONGES	Epernay	VIVEA
- Salariés Décideur	17-18 octobre	MFR GIONGES	Epernay	FAFSEA
- Salarié Opérateur	19-20 décembre 5-6 décembre	CFPPA ST POUANGE CFPPA ST POUANGE	Bar-sur-Seine Bar-sur-Seine	
Renouvellement :				
- Opérateur	3 octobre	CRFPS	Epernay	FAFSEA
- Travaux et services	24 octobre	CRFPS	Epernay	VIVEA
	21 novembre	CRFPS	Epernay	VIVEA

2 nouveaux outils pour la VITICULTURE DURABLE en CHAMPAGNE

- Qualification Travaux et Services :

Le CIVC a publié un nouveau référentiel « **Qualification Travaux et Services** » destinés aux prestataires de services. Respectant les exigences du référentiel Viticulture Durable en Champagne, cette qualification permet aux viticulteurs et maisons travaillant avec des prestataires de faciliter leur certification en réduisant le temps et le coût de leurs audits VDC.

Le référentiel porte sur 4 chapitres (plantation, nutrition, entretien des sols, protection du vignoble).

- Certification collective VDC :

Elle permet à une structure collective de prendre en charge la certification individuelle de ses partenaires ou adhérents grâce à un système de contrôle interne (ex. : logiciel de traçabilité...)

La CSGV vous accompagne pour la mise en place et la réussite de toutes vos démarches Viticulture Durable en Champagne.

Nous proposons un accompagnement individuel mais également des formations collectives qui se déroulent sur 2 jours.

N'hésitez pas à contacter : Aurore LEMAIRE au **06.23.95.86.99** ou Aurélie CHANTREL au **06.35.31.41.78**

Les amendements organiques de masse.....

Anticipez dès cet été !

La fin de la protection phytosanitaire, programmée plus tôt cette année, va vous permettre de positionner dès les mois de juillet et août, vos amendements de masse.

Pour toutes livraisons d'écorces et de mulchs **avant le 30 septembre 2017**, profitez de nos conditions « **MORTE SAISON** » afin d'effectuer dès maintenant vos commandes et approvisionnements.

AMENDEMENTS POUR L'EFFET MULCH

Rôle du Mulch : - Limite les effets du compactage et de tassement du sol - Limite les risques d'érosion par ruissellement et ravinage
- Contribue à la restitution de matières organiques au sol - Atténue la repousse des mauvaises herbes

<p>ECORCES FRAICHES Feuillus 100% Densité : 280 à 350 kg/m³ C/N : 71 Dose ha : 60 à 80 tonnes</p>	<p>ECORCES FRAICHES Résineux 100% Densité : 350 à 450 kg/m³ C/N : 82 Dose ha : 80 à 100 tonnes</p>	<p>MELANGE FEUILLUS/RÉSINEUX 30% feuillus - 70% résineux Densité : 350 à 450 kg/m³ C/N : 78 Dose ha : 80 tonnes</p>	<p>MULCH VERT COMPOSTE Mulch Activigne NFU 44051 Déchets verts de végétaux broyés et compostés - Calibre 20/80 Densité 250 à 350 kg/m³ - C/N : 30 Dose ha : 60 à 80 tonnes</p>
---	--	---	--

AMENDEMENTS POUR L'APPORT D'HUMUS

<p>ECORCES + FUMIERS COMPOSTES 70% écorces feuillus-résineux 30% fumiers de bovins compostés Densité : 500 à 600 kg/m³ Dose ha : 50 à 70 tonnes</p>	<p>MULCH AMENDEMENT VEGETAL Mulch Amendement Végétal Déchets verts de végétaux broyés et compostés Calibre 0/20 - Densité : 500 à 600 kg/m³ - C/N : 16 Dose ha : 60 tonnes</p>
---	---



Nous vous proposons **une offre spéciale** sur des écorces feuillus* uniquement pour des livraisons en semi fond mouvant avec plateformes.
Nos équipes commerciales se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.



* Essences diverses : peuplier, hêtre, chêne, bouleau, charme



Nos écorces sont réceptionnées et triées sur nos plateformes. Livraison possible en camions 6x4 ou 8x4 (10 à 15 tonnes) et en semi-benne ou fond mouvant (25/28 tonnes).
Pour des raisons de fiabilité pour nos adhérents, nous exprimons nos ventes en poids avec ticket de pesée. - Nous tenons à votre disposition, des étalonnages réguliers pour vous permettre d'apprécier la densité de nos produits au cours de la campagne. - Analyses produits à votre demande.

BILAN FLUORIMETRIE 2017

La FLUORIMETRIE est un outil d'aide à la décision (OAD) qui permet de mesurer l'ETAT NUTRITIONNEL des cultures AVANT que les symptômes visuels n'apparaissent (jusqu'à 20 jours avant).

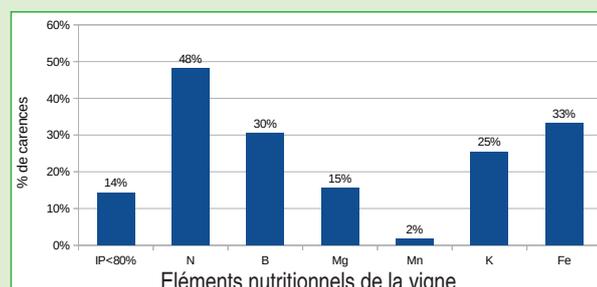
Le viticulteur prélève 15 feuilles par parcelle en face des grappes, 1 à 2 heures avant l'analyse. Un clip est positionné sur chaque feuille pendant 30 minutes pour bloquer la photosynthèse. Celui-ci est ensuite réouvert et un faisceau lumineux est envoyé pour mesurer la fluorescence chlorophyllienne émise. Le programme informatique interprète les mesures à partir d'une base de données établie et mise à jour par la SADEF.

De fin mai jusqu'à début juin, la CSGV, en partenariat avec la **Société JAER** (chélates de fer) ont mis en place une animation d'une demi-journée par magasin autour de ce thème. Environ 200 analyses réalisées pour 150 viticulteurs.

Les résultats montrent que la **carence en azote est la plus présente cette année**, à hauteur de 50 %. Ceci est probablement dû à la période. En effet, une forte pousse et la floraison qui se prépare ont entraîné une forte demande d'azote. D'autres carences sont constatées : fer, bore et potasse, principalement sur les secteurs des Riceys, Charly-sur-Marne, Villedommange et Epernay Sud.

En cas de carence en fer, pensez à mettre du chélate de fer, au printemps 2018 :

GREENTAL à 30-35 kg/ha



VENDANGES 2017, Les Services CSGV



Nous avons mis en place un certain nombre de services pour la période des vendanges :

- Une fois les dates de vendange définies officiellement, nous vous proposons pour chaque magasin de la coopérative et selon les régions, des ouvertures sur la journée complète pour un ou deux samedis, afin de vous assurer un éventuel dépannage produit en préparation ou au cours des vendanges.

- Nous assurons le marquage de vos comportes à vendanges jusque fin juillet, et en cas de nécessité nous pouvons réaliser des personnalisations jusqu'au début des vendanges.



- Comme tous les ans nous vous proposons de réaliser le nettoyage de vos comportes avec des chantiers mobiles en fin de vendange.

- Le SERVICE MATERIEL vous permet d'envisager la location de matériel pour cette période d'activité.



Ceux-ci viennent compléter la gamme de service que vous trouvez chez O2C (CEnologie Conseil Champagne) : vous trouverez également une gamme complète d'articles à destination des équipes de vendangeurs, pour les centres de pressurage, mais aussi pour permettre aux saisonniers de dormir sur site.

Plein phare sur notre offre promotionnelle ZEP

La réputation et la performance des produits de la gamme ZEP ne sont plus à démontrer. Nous vous proposons un condensé de la gamme.



ZEP WATELEC
Protection électrique contre l'humidité haute performance



ZEP 40
Best seller mondial ZEP
Nettoyant vitre mousse alimentaire



ZEP 2000
Graisse multi-usages au teflon



ZEP VENTURE
Mousse nettoyante désinfectante
Toutes surfaces
(ex : nettoyage véhicules post-vendanges)



ZEP MANODRY
Savon main sans eau
(90 lavages par aérosol)

OFFRE PROMO

10% de remise sur chaque article acheté
Pour l'achat des 5, 1 ZEP MANODRY OFFERT.

Etuis et coffrets

Nous nous approchons des périodes d'expédition et nous vous proposons de faire un tour d'horizon sur notre offre d'emballages sur la base des étuis et coffrets carton ainsi que les coffrets bois.

Pour les étuis, nous les déclinons en **1 bouteille, 2 bouteilles, 3 bouteilles** et **1 magnum** pour les modèles suivants :

- **Etui mixte blanc/noir**

Mixte, car le format de l'étui vous permet de mettre de la bouteille standard et de la bouteille spéciale comme la trentenaire.

- **Etui gaufré mixte en noir et blanc**

Gaufré, car nous avons donné de la texture à cet étui avec un gaufrage. Possibilités de les utiliser en portable avec un cordon.

- **Etui bordeaux et or**

Si ces étuis sont initialement créés pour être un standard dans la gamme, nous avons imaginé que cet emballage devait aussi être porteur de communication et vous pouvez à loisir les **personnaliser** à votre marque afin d'affirmer l'identité de votre champagne et ce, **dés 50 unités** (Renseignez vous auprès de nos équipes).

D'autres étuis et coffrets sont à disposition qu'ils soient à plat ou montés, vous pouvez les découvrir dans chaque magasin de proximité de la CSGV.



La Pastorale

Venez profiter dès le mois d'août dans vos magasins La Pastorale de notre **offre exclusive pré-saison granulés bois.**

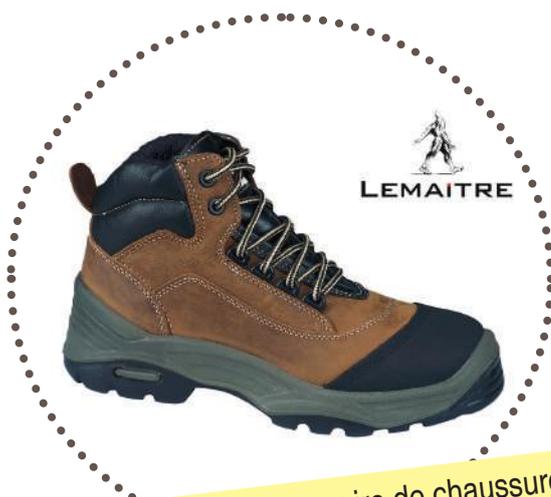
Produit de haute qualité, ce granulé bois 100% résineux, 100% français est issu de sciures provenant des forêts du Doubs. Avec sa granulométrie constante, sa régularité de fabrication, il est aujourd'hui un produit de référence.

Fabriqués sur un site éco industriel de dernière génération, la tenue des pellets est naturellement obtenue après séchage par un procédé de compression exclusif à Haut Doubs Pellets.

Certifiés **DIN+**, les granulés PELLEO sont recommandés par les grandes marques de chaudières et de poêles à pellets et sont 100% issus de résineux des forêts en gestion durable.



Palette de 70 sacs de 15 kg, filmée et coiffée permettant un stockage en extérieur



Pour tout achat d'une paire de chaussures **Solano S3 CI SRC*** à **69,90 € TTC**, la seconde paire de Solano vous sera proposée à moitié prix, pointure au choix soit **34,95 € TTC**.

Pour une rentrée en toute sécurité, vos magasins La Pastorale, vous proposent une chaussure de sécurité haute qualité de chez **Lemaître Sécurité**, référant en la matière.

Ce modèle, la **Solano S3 CI SRC** est un brodequin en cuir Pull Up Hydrofuge. Utilisable en extérieur comme en intérieur, élaborée dans un cuir résistant à l'eau, elle dispose d'un surbout anti-abrasion. Entièrement non-métallique, elle possède une semelle Helium Parabolic anti-fatigue.

La Solano, c'est une chaussure à la doublure en fibres absorbantes non tissées pour une forte capacité d'absorption de la sudation et un séchage rapide.

- Un cuir anti-abrasion et anti-déchirures
- Un embout en polycarbonate ultra léger et ergonomique, assurant un confort optimal.

Afin de vous faciliter l'accès à cet équipement essentiel de sécurité et assurer de bonnes conditions de travail à vos équipes, vos magasins vous proposent une offre exclusive La Pastorale.

Les équipes La Pastorale auront le plaisir de vous convier au terme des vendanges à des

Soirées VIP Ventes de vêtements de chasse



Cette année, la gamme de vêtements HART sera à l'honneur.

Les dates et magasins vous seront communiqués en août.

APPROVISIONNEMENT VENDANGES

La météo chaude et la végétation hâtive évoquent une vendange précoce. Parmi les articles habituels, nous vous avons sélectionné les incontournables de cette vendange 2017.

TUYAUX A VIN

Tuyau PVC **sans phtalates, souple à froid**, produit en France.
 Disponible à la coupe ou en bobine de 25 et 50 mt
 (selon vos points de vente et dans la limite des stocks)



différents modèles
et coloris disponibles

**N'oubliez pas également notre stock de tuyaux
 PRET A L'EMPLOI : tuyaux sertis, équipés femelle/femelle
 en diamètre 40 et 50, disponibles en 6, 12 et 25 mètres.**

POMPE A VIN

- Un large stock de pompes à turbine type **Flexopal BODIN**.
 Modèle mono-vitesse, bi-vitesses, variateur, radio-commande, télécommande filaire



Photo non contractuelle

- Un produit exceptionnel avec une très belle implantation depuis 2015. **Une oxydation très faible, pas d'émulsion :**

POMPE A LOBES PMH

MODELES DISPONIBLES

OEP 130 : de 20 à 130 hl/h
OE 250 : de 30 à 250 hl/h
 de série : variateur électronique,
 2 pressostats, radiocommande wifi rechargeable, 2 vannes vidange, châssis inox



Photo non contractuelle

LES INCONTOURNABLES

MATERIELS DIVERS

Cette année, nous voulons mettre l'accent sur la **SECURITE**.
 Nous vous recommandons donc ces **deux incontournables**.



Extracteur ventilateur pour l'extraction de CO₂
 A positionner directement sur la cuve (trappe vinification) ou dans votre cuverie.



Détecteur individuel de CO₂
 Appareil autonome - Durée du capteur : 3 ans

ACCESSOIRES CUVERIE INOX

Vous avez toujours des raccords, des joints, des seaux, etc.... à poser dans la cuverie.

Mais, avez-vous le rangement idéal ?

Nous vous proposons en partenariat avec SCDC, toute une gamme de dispositifs entièrement en inox.



Support égouttage
3 seaux



Support égouttage
5 seaux



Kit de 5 supports
tuyau mural



Panneau porte raccord
2 versions, 2 dimensions

VERIFICATION PERIODIQUE

A l'approche des vendanges et afin de vous libérer l'esprit de cette contrainte, nous vous proposons, depuis 2010, d'effectuer la vérification de vos matériels de pesage (non encastrés) en nos locaux.

Rapprochez-vous de vos magasins ou contactez notre SAV au 03.26.59.86.31.

ATTENTION

La campagne de vérification se déroulera du 17 au 31 juillet 2017.



LOCATION MATERIELS PERIODE VENDANGES

Votre coopérative met à votre disposition, depuis 2009, à la location, certains matériels, comme :

- Les compresseurs à vis afin d'alimenter votre pressoir. Puissances disponibles entre 7,5 et 22 kW.
- Un parc de 11 pèse-palettes, dont 2 avec imprimante. Matériel étalonné, vérifié et vignetté chaque année.
- Parc de pompes : Pompe à piston(s), pompe à turbine élastomère, pompe à marc.

Alors renseignez-vous auprès de notre Service Matériel.



Photos non contractuelles

CAMPAGNE ÉTÉ RUST-OLEUM

Il ne vous reste que quelques jours pour faire quelques travaux de peinture.

Attaché à cette marque de renommée internationale, nous vous proposons une gamme spécifique technique, adaptée à vos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter afin de vous guider dans vos choix.

Série	Rôle	Rendement théorique	Conditionnement
8300-8700 BIOSAN AQUA	Peinture antifongique Peinture bactéricide	6 à 8 m ² par litre 8 m ² par litre	5 litres 5 litres
769 569 7500	Curatif anti-humidité Primaire métal Laque anti-rouille + finition	12 à 14 m ² par litre 12 à 14 m ² par litre 10 m ² par litre	1 ou 5 litres 1 ou 5 litres 1 ou 5 litres
COMBICOLOR MULTI-SURFACES	Protection bois, métal Applicable sur carrelage, verre, PVC, béton Primaire et finition en 1 couche	9 m ² par litre	0,75 ou 2,5 litres
9100 9600	Epoxy Haute Performance bi-composants Finition souple polyuréthane bi-composants	5 m ² par litre 12 m ² par litre	1 ou 5 litres 5 litres
5500	Epoxy alimentaire sans solvant pour belon	6 m ² par litre	4 litres

Pour tout chantier éventuel, nous sommes à votre disposition afin de vous accompagner et vous proposer un chantier « clé en mains ».



GRUPE CML GALLO
 Lève et rayonne
 www.cmlgallo.fr
Yale
 People. Products. Productivity.
ACTIFLIP
GALLOrema
Ets POIGNANT GALLOrema
LAM MANUTENTION
 51500 SILLERY - Tél. 03 26 49 15 01 10450 BRÉVIANDES - Tél. 03 25 49 53 55 02200 SOISSONS - Tél. 03 23 72 43 79



Petites annonces

Retrouvez nos petites annonces sur :
<http://annonces.cs-gv.com/>

Pour une efficacité anti-oidium et anti-mildiou renforcée, pensez à l'association :



HELIOSOUFRE S®, Moins de Soufre, Plus d'effets

- La formulation liquide de référence
- Plus efficace qu'un soufre « classique »
- Réduit les pertes par lessivage
- Réduit de 50 % les quantités de soufre apportées à l'hectare

Produit de Bio-contrôle

HELIOCUIVRE®, Moins de Cuivre, Plus d'effets

- Le meilleur de l'hydroxyde de cuivre associé au meilleur des terpènes
- Effet anti-sporulant grâce à sa formulation



HELIOTERPEN



PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELLS - UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.
 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez : www.marsillat.com/produits/produits-phyto
 Héliocuivre®, AMM n° 9000227. Composition : 400 g/l de cuivre métal (hydroxyde de cuivre) + co-formulants à base de dérivés terpéniques issus du Pin. Suspension concentrée (SC). Usage fongicide mildiou, bactérien. Mention avertissement : Danger. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Usages, doses, conditions et précautions d'emploi : contacter Action Pin. ACTION PIN - CS 60030 - 40260 Castets - 05 58 55 07 00 - www.actionpin.com
 Héliocuivre® est une marque déposée d'Action Pin.
 Héliocuivre S® / Hélioterpen® Soufre, AMM n° 9000222. Composition : 700 g/l de soufre micronisé + dérivés terpéniques issus du Pin. Suspension concentrée (SC). Mention avertissement : Danger. Provoque de graves lésions des yeux.
 Usages, doses, conditions et précautions d'emploi : contacter Action Pin. ACTION PIN - CS 60030 - 40260 Castets - 05 58 55 07 00 - www.actionpin.com. Héliocuivre S® est une marque déposée d'Action Pin.

PROTÉGEZ NATURELLEMENT VOTRE VIGNE.

Grâce à Blason, solution de biocontrôle à base d'ingrédients d'origine naturelle, vos vignes sont protégées contre l'oïdium et le mildiou.



Biocontrols

Blason est composé de pectine de fruits et de carapaces de crustacés. Intégré au sein d'un programme de protection, il permet de réduire les doses des solutions conventionnelles.

Pour tout savoir sur Blason, rendez-vous sur : www.syngenta.fr



Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hôtel 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
 RCS - RCS Nanterre 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
 N° d'agrément MFR02010 - distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.
 Syngenta® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.
 BLASON® AMM n° 2102474 - Composition : 12,2 g/l OCS, OCSA - Non Classé - EL9401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P200 Porter des gants de protection/les vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections à utiliser pendant l'usage). P201 Éviter le contact/éviter dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPa3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau pour l'usage vignes. Marque déposée par Syngenta Crop Protection, filiale des sociétés Syngenta.
 Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (nouveau catalogue des usages).
PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELLS - UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Le fil pour ceux qui voient plus loin que le bout de leur vigne!



Distributeur officiel en Champagne :

COOPERATIVE DU SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS
 Allées de Cumières - CS 70051 - 51202 EPERNAY Cedex
 Tél. 03.26.59.86.00



ID CONCEPT

Fabricant de machines à habiller depuis 2003

Pour nous contacter :
 Tél : 03 26 55 37 85 - Idconcept@wanadoo.fr

ZA les Terres Rouges
 11 Allée de la Côte des Blancs - 51 200 EPERNAY



UNE REGION, DES HOMMES, UNE PASSION COMMUNE



Le distributeur du monde viticole

Revue de la COOPERATIVE DU SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS

Allées de Cumières - CS 70051 - 51202 EPERNAY Cedex
 Tél. 03.26.59.86.00 - info@csqv.fr - Distributeur de produits phytopharmaceutiques - Agrément n° CA 00020 du 17.05.1996

AVIZE	Chemin des Bas Nemery	Tél. 03.26.57.79.22	Fax 03.26.57.77.00	csqv.pastorale.avize@gmail.com
BAR-SUR-AUBE	Avenue de l'Europe	Tél. 03.25.27.51.51	Fax 03.25.27.01.09	csqv.pastorale.baube@gmail.com
BAR-SUR-SEINE	Rue Bernard Pied	Tél. 03.25.29.79.99	Fax 03.25.29.79.79	csqv.pastorale.bseine@gmail.com
BASSUET	La Fosse Saint Nicolas	Tél. 03.26.72.88.90	Fax 03.26.72.23.55	csqv.pastorale.bassuet@gmail.com
BOUZY	Rue des Grémons	Tél. 03.26.57.80.93	Fax 03.26.57.84.85	csqv.pastorale.bouzy@gmail.com
CHARLY-SUR-MARNE	Rue Paul Hivet	Tél. 03.23.82.13.58	Fax 03.23.82.33.55	csqv.pastorale.charly@gmail.com
CONGY	Rue des Prés	Tél. 03.26.51.35.35	Fax 03.26.51.35.36	csqv.pastorale.congy@gmail.com
DORMANS	Rue du Bac	Tél. 03.26.58.27.26	Fax 03.26.58.22.66	csqv.pastorale.dormans@gmail.com
EPERNAY SUD	ZA des Forges	Tél. 03.26.56.48.48	Fax 03.26.56.48.49	csqv.pastorale.epernay@gmail.com
ETAMPES-SUR-MARNE	20 rue de la Prairie	Tél. 03.23.69.06.50	Fax 03.23.69.33.77	csqv.pastorale.etampes@gmail.com
LES RICEYS	Rue de Valmolin	Tél. 03.25.29.07.07	Fax 03.25.29.07.08	csqv.pastorale.riceys@gmail.com
MAILLY-CHAMPAGNE	4 rue du 11 novembre	Tél. 03.26.49.41.31	Fax 03.26.49.47.47	csqv.pastorale.mailly@gmail.com
MUIZON	Rue de la Gare	Tél. 03.26.04.15.15	Fax 03.26.04.10.40	csqv.pastorale.muizon@gmail.com
PORT-A-BINSON	Rue de la Gare	Tél. 03.26.58.30.89	Fax 03.26.58.37.77	csqv.pastorale.pab@gmail.com
SEZANNE	Rue de Rétorart	Tél. 03.26.80.65.95	Fax 03.26.80.64.63	csqv.pastorale.sezanne@gmail.com
VERTUS	Rue des Chanteraines	Tél. 03.26.53.50.50	Fax 03.26.57.54.45	csqv.pastorale.vertus@gmail.com
VILLEDOMMANGE	Route de Pargny	Tél. 03.26.49.75.10	Fax 03.26.49.66.77	csqv.pastorale.villedo@gmail.com

Directeur de la publication : Patrick CHARLOT - Chargée de coordination et mise en page : Alexandra GEORGET
 Impression : Agence BOOMERANG Magenta, Le Réveil de la Marne Epernay - Tirage 10500 exemplaires - Abonnement annuel 3 €